

# PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nîmes, le 21 novembre 2018

Service économie agricole
Unité mission foncier agricole
Réf.: SL/GC
Affaire suivie par: Sylvie LAPSCHER
204.66.62.63.01
Courriel: sylvie.lapscher@gard.gouv.fr
ART\_2018 Indice fermage.odt

# ARRETE N° DDTM – SEA – 2018 – 016 Constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2018-2019

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 411-11, R. 411-1 à R.411-8; Vu la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative aux prix des fermages ;

 ${\bf Vu}$  la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu le décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 constatant pour 2018 l'indice national des fermages ; Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-10-20-003 du 29 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. André HORTH, Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu la décision n° 2018-AH-AG/04 du 02 novembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

 ${f Vu}$  l'avis émis par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux en date du 14 novembre 2018 ;

# ARRETE

#### Article 1er:

L'indice de fermage est fixé pour la campagne agricole 2018-2019 pour l'ensemble du Gard à 103,05 (indice base 100 en 2009). La variation de l'indice national des fermages 2018 par rapport à l'année 2017 de -3,04%.

# Article 2:

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et jusqu'au 30 septembre 2019 <u>les maxima et les minima</u> des valeurs locatives à l'hectare des baux exprimés en monnaie sont fixées aux valeurs actualisées suivantes (en Euros), voir le tableau des indices des fermages ci-après, par types de cultures et par petites régions. Les prix sont donnés en € / ha / an.

### Article 3:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, les sous-préfets d'Alès et du Vigan, les maires, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Le chef du service économie agricole,

Gérard CHEVALIER

-3,04%

par rapport à

2017

Catégories de terre		R1	R2	R2bis	R3	R4
Terres de polyculture	Maximum	128 €	149 €	151 €	138 €	130 €
	Minimum	10 €	12 €	13 €	11 €	12 €
Prairies naturelles	Maximum	135 €	151 €	157 €	142 €	139 €
	Minimum	10€	11 €	12 €	10 €	11 €
Pacages, pâtures et landes	Maximum	10 €	11 €	12 €	10€	11 €
	Minimum	1€	1€	1 €	1€	1€
Terres de rizières	Maximum	0€	0€	0 €	0€	308 €
	Minimum	0 €	0€	0 €	0€	146 €
Terrains maraîchers	Maximum	322 €	373 €	379 €	341 €	332€
	Minimum	128 €	149€	151 €	138 €	130 €
Terrains maraîchers oignons doux des Cévennes	Maximum	0€	0€	1 545 €	0€	0€
	Minimum	0 €	0€	773 €	0€	0 €
Aspergeraies financées par le preneur	Maximum	258 €	401 €	303 €	274 €	265 €
	Minimum	85 €	101 €	103 €	93 €	86 €
Aspergeraies financées par le bailleur	Maximum	818 €	932 €	958 €	867 €	837 €
	Minimum	258 €	401 €	303 €	274 €	265 €
Vergers de fruits à pépins	Maximum	365 €	419 €	428 €	389€	374 €
	Minimum	43 €	48 €	49 €	47€	45 €
Vergers de fruits à noyaux	Maximum	604 €	697 €	709 €	638 €	616 €
	Minimum	154 €	180 €	181 €	163 €	157 €
Oliveraies	Maximum	43 €	48 €	49 €	47 €	45 €
	Minimum	5€	6€	6€	5€	45€
Châtaigneraies	Maximum	33 €	39 €	40 €	36€	
	Minimum	5€	6€	6€	5€	34€
Vignes à raisin de table	Maximum	768 €	825 €	834 €		6€
	Minimum	576 €	599 €	625 €	767 €	720 €
Vins de table	Maximum	377 €	377 €	350 €	578€	537 €
	Minimum	233 €	232 €	216 €	373 €	335 €
Vins de Pays générique	Maximum	495 €	496 €		230 €	204 €
	Minimum	318€		461 €	492 €	437 €
	Maximum	627 €	318 €	297 €	316 €	282 €
Vins de Pays de cépages blancs	Minimum	403 €	619€	591 €	638 €	581 €
	Maximum		414 €	380 €	409 €	330 €
Vin de Pays de cépages rouges, rosés  AOC Costières de Nîmes	Minimum	552 €	548 €	522 €	564 €	514 €
	Maximum	355 €	357 €	335 €	359 €	331 €
		0€	0€	0€	0€	764 €
	Minimum Maximum	0€	0€	0€	0€	352 €
AOC Côtes du Rhône Régional et Village		0€	0€	0 €	0€	801 €
AOC Coteaux du Vivarais	Minimum	0€	0€	0€	0€	369 €
	Maximum	0€	0€	0 €	885 €	788 €
AOC Coteaux du Languedoc	Minimum	0€	0€	0€	409 €	364 €
	Maximum	0€	0€	0€	850 €	0€
AOC Lirac	Minimum	0€	0€	0 €	392 €	0€
	Maximum	0€	0€	0€	0 €	1 587 €
	Minimum	0€	0€	0 €	0€	865 €
AOC Tavel	Maximum	0€	0 €	0€	0€	2 712 €
	Minimum	0€	0€	0€	0 €	1 479 €
Roselières bon état	Maximum	0€	0€	0€	0 €	296 €
	Minimum	0€	0€	0€	0 €	221 €
Roselières dégradées	Maximum	0€	0€	0€	0€	146 €
	Minimum	0€	0 €	0€	0€	117 €